

Motion 2793

pour une gare routière d'importance cantonale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la QUE 1071, déposée par notre estimé collègue Rolin Wavre, intitulée « Quel est l'état de la réflexion autour de la gare routière de Genève (place Dorcière) ? »¹ ;
- la réponse du Conseil d'Etat à cette même question écrite urgente² ;
- la motion 2614, intitulée « pour une zone de verdure à la place Dorcière »³ ;
- la volonté de la Ville de Genève de réaménager la place Dorcière ;
- la vétusté des installations existantes ;
- la planification ferroviaire telle qu'elle est actuellement prévue par l'Etat, à savoir le réaménagement du secteur de Cornavin⁴ ;
- la volonté du Conseil d'Etat de déplacer les lignes internationales sur le site du P47 à l'aéroport, à l'horizon 2025 ;
- les problèmes que pose ce site, non connecté à une interface de transport proche du rail ;
- le développement important du transport de passagers par autocars lors des dernières années ;
- le fait que l'aménagement de la gare routière et le transport de passagers par autocars ne figurent pas dans le schéma directeur cantonal,

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir les lignes touristiques à la place Dorcière et déplacer les lignes internationales sur le site P47/P49 proche de l'aéroport, en s'assurant que ce dernier soit desservi de façon optimale par les transports publics ;
- à mener une consultation approfondie auprès des communes concernées et des acteurs du tourisme à Genève.

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01071.pdf>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01071A.pdf>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02614.pdf>

⁴ <https://www.ge.ch/document/plan-directeur-quartier-pole-cornavin-geneve-cite>